

# Couble'Village

Journal d'information mensuel de Coublevie Janvier 2022

## O Agenda - Vie municipale et locale O

Janvier		
03/01 - sur RV	Mairie	Permanence avocat conseil
05/01 - 18h	Mairie REPORTÉ	Réunion publique sur le classement des voies communales.
06/01 - sur RV	Ecole de la Grande Sure	Permanence soutien parentalité
12/01 -sur RV	Mairie	Permanence médiateur
13/01 -sur RV	Mairie	Permanence architecte conseil
27/01 -sur RV	Mairie	Permanence architecte conseil
29/01	MFR	Journée d'information à la Maison Familiale Rurale, rue du Guillon
Février		
07/02 -sur RV	Mairie	Permanence médiateur
08/02 -16h-19h45 sur RDV	Salle Communale	Collecte don du sang Sur RDV : mon-rdv- dondesang.efs.sante.fr
09/02 - sur RV	Mairie	Permanence médiateur
10/02 - sur RV	Ecole de la Grande Sure	Permance soutien parentalité
10/02 - sur RV	Mairie	Permanence architecte conseil



Pour information: la MFR organise également des journées d'information les 4 et 5 mars 2022.



### Don du sang, le 8 février de 16h à 19h45, salle communale

L'Etablissement Français du Sang a besoin de vous ! Dans le contexte actuel, les réserves sont faibles. La durée de vie des produits

sanguins est limitée, les dons du sang doivent être réguliers et constants.

Partagez votre pouvoir de sauver des vies, donnez votre sang!

Sur RDV: mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



#### Vœux du Maire

Chers Coublevitaines et Coublevitains,

Nous espérions pouvoir organiser la première cérémonie des vœux du mandat. Hélas, les conditions sanitaires nous empêchent, pour la deuxième année consécutive, de nous rencontrer en ce début d'année. Ce n'est que partie remise, car d'autres occasions se présenteront pour des retrouvailles tout au long de cette année: pour les journées de l'environnement, ou lors de Coublevie en Fête.

En attendant de vous revoir, je vous souhaite une belle année 2022 : une année de joie et de bonheur partagés.

Adrienne Pervès, Maire de Coublevie

1

### O Vie Communale O

## Information spéciale Neige

#### Message de Mme le Maire

Chères Coublevitaines, chers Coublevitains

Quelques précisions me semblent nécessaires après l'épisode neigeux de fin novembre.

Tout d'abord je remercie les services municipaux pour s'être activés dès la tombée de la neige. Je tiens également à vous rassurer: oui, nous avions anticipé ce phénomène. Tout était prêt pour intervenir sur les axes communaux: stock de sel, tracteurs, et personnel d'astreinte mobilisé.

La ville et même les agents se font souvent interpeller en cette période mais je vous assure qu'ils ne ménagent pas leurs efforts, qu'ils font le travail prévu et qu'ils le font bien!

Notre commune est très étendue et le déneigement demande du temps. Il est donc impossible pour nos agents d'être partout et en même temps. Ils respectent un plan précis de salage en fonction des priorités, des urgences, et de la dangerosité des axes. Soyez assurés que nous faisons au mieux, mais que nous ne pouvons dimensionner les équipes en fonction des épisodes météorologiques extrêmes.

Vous trouverez ici quelques informations importantes à connaître sur la gestion du déneigement et du verglas.

Adrienne Pervès, Maire de Coublevie

#### Déneigement – qui fait quoi?

Voici quelques précisions sur les responsabilités de chacun pendant les épisodes neigeux selon le code civil :

- Seules les voies dites communales sont déneigées par la commune. Le département est en charge des routes départementales.
- Sur le déneigement des trottoirs et cheminements piétons :
  - Il incombe à la commune de déblayer les voies vertes, les trottoirs et les cheminements piétons bordant les équipements et espaces publics communaux. A ce titre, c'est au département de déblayer devant le collège, et au Pays Voironnais devant le gymnase route de Saint Jean.
  - Chaque Coublevitain est responsable de déblayer la partie de trottoir longeant sa propriété. Cette règle est écrite dans le code civil. Il en va de la sécurité de tous, notamment des enfants se rendant à l'école ou au collège. Nous sommes conscients de la difficulté de déneiger les trottoirs après le passage du chasse-neige. Néanmoins, si chacun d'entre nous réussit à dégager un passage, même étroit, la sécurité des piétons sera garantie. N'hésitez pas à vous entraider entre voisins!

#### Quelques informations sur le salage

Le sel est la solution la plus utilisée pour faire fondre la neige et la glace accumulées sur les chaussées. Cependant, pour une efficacité optimale, certaines règles sont à respecter. Alors, à quel moment faut-il agir ?

Il est inutile de saler trop longtemps à l'avance. L'idéal est d'effectuer le premier salage juste après la pointe de congélation du soir (c'est-à-dire lorsque les températures deviennent négatives). L'action du sel est de courte durée et doit être renouvelée fréquemment car à mesure que la glace fond, la concentration de sel diminue. Ce processus fonctionne correctement jusqu'à une température de –10°C. Au-delà, les engins déversent alors un mélange de sel et de pierres fines pour donner au sol une meilleure adhérence.

Enfin, le salage gagne en efficacité sur les voies avec du passage fréquent (piétons ou voiries). L'action mécanique du passage permet de garantir son action.

#### Un nouveau comité consultatif "budget participatif"

La création d'un **comité consultatif "budget participatif "** a été voté à l'unanimité au conseil municipal du 19 novembre. Ce comité aura en charge de conduire l'opération « budget participatif citoyen ». Il sera constitué de 5 élus et de 5 citoyens. Les élus sont : Isabelle Provent (pilote), Eric Lamidieu, Jean-François Motte, Chantal Doucet et Arnaud Authié.

Si vous souhaitez participer à ce comité, nous vous invitons à contacter Isabelle Provent – i.provent@coublevie.fr

Vous souhaitez rencontrer une assistante sociale? Les rendez-vous pour les Coublevitains se font désormais à Voiron

Les Coublevitains dépendaient jusqu'à présent d'assistantes sociales du Département basées à Moirans. Les choses bougent ! Nos assistantes sociales référentes sont désormais sur Voiron. Un vrai plus pour nous, avec des accès facilités.

Vous souhaitez les rencontrer ? Vous pouvez les joindre à la Maison du Département – Voironnais – Chartreuse, au 04.57.56.11.30. Adresse : 33 avenue François Mitterrand à Voiron.

## Le saviez-vous ? Il y a deux agences postales sur notre commune !

Nous avons la chance de disposer de 2 agences postales sur la commune. Une chance, mais quelques fois une source d'incompréhension lorsqu'il s'agit de récupérer vos colis – nous vous invitons donc à **être attentifs à l'adresse donnée sur l'avis de passage!** 

Agence postale de la Mairie Adresse: Mairie, 11 chemin d'Orgeoise

#### **Horaires:**

- du lundi au vendredi, 8h-12h
- le samedi de 9h à 11h30

Avis de passage : étiquette verte



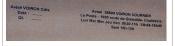
La Poste Espace Clients Pro\*

Adresse: 1020 route de Grenoble (à côté d'Antésite)

#### Horaires:

- du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h45-16h45
- le samedi de 10h à 12h

Avis de passage : étiquette rouge



\* si ce bureau de poste est spécialisé pour les clients professionnels, toutes les opérations pour les particuliers sont accessibles!

#### Recensement militaire

Tout jeune, de nationalité française, doit se faire recenser l'année de ses 16 ans dans les 3 premiers mois qui suivent son anniversaire.

## Le recensement militaire est obligatoire. Cela vous permet:

- d'obtenir une attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

#### Vous pouvez vous faire recenser:

- soit en ligne en vous connectant à votre compte FranceConnect
- soit en mairie le vendredi matin sur rendez-vous le vendredi matin (04 76 05 15 39)

## Dans les 2 cas, vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- · Livret de famille à jour

Pour plus d'informations connectez-vous sur le site du service public en précisant : "recensement militaire".



### Prise en charge de l'abonnement transport Pays Voironnais pour les personnes en difficulté

Le CCAS de Coublevie a décidé le 7 décembre dernier de subventionner la totalité de l'abonnement transport du Pays Voironnais pour les foyers avec un quotient familial inférieur à 450.

Pour en bénéficier, contactez Vanessa Clément v.clement@coublevie.fr, ou en appelant la mairie au 04 76 67 94 25

#### Les colis des aînés, c'est en février!

Le CCAS avait distribué, pour la première fois l'année dernière, des colis pour nos aînés de 78 ans et plus. C'était en février, à la place du traditionnel repas des aînés. Après discussion au sein du CCAS de Coublevie, nous avons fait le choix de maintenir cette action – et ce moment! Ceci nous permet de vous rendre visite en sortie d'hiver, à un moment où les contacts viennent à manquer, et où les invitations se font plus rares...

Nous organiserons également plus tard dans l'année, cet été ou à l'automne, un moment festif pour se retrouver... Surprise!

#### Inscription liste électorale

Vous souhaitez voter à Coublevie pour les élections présidentielles ? Vous pouvez vous inscrire ou signaler votre changement d'adresse pour les listes électorales jusqu'au 04 Mars 2022.

#### Qui peut être électeur?

- Il faut remplir les conditions suivantes :
- · avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.
- À savoir : à 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

#### Les documents nécessaires pour s'inscrire

- Une pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

#### Comment s'inscrire?

- En ligne sur www.service-public.fr, avec les scans de tous les documents nécessaires
- En mairie, avec les photocopies des documents nécessaires et le CERFA n°12669\*01 complété (CERFA papier disponible en mairie si besoin)

#### Association Forme et Vitalité

Nouveau à Coublevie, à partir de janvier 2022, L'association Forme et Vitalité proposera des cours de Stretching postural, le mercredi de 12h30 à 13h30.

« Le stretching postural est un ensemble de postures d'auto étirement et de techniques respiratoires dont le but est de favoriser une régulation tonique grâce à des contractions musculaires profondes »

En travaillant sur les muscles profonds de la posture, cette technique améliore la tonicité, la souplesse et la liberté articulaire.

Renseignements et inscriptions auprès de Michèle Torti au 0662780681

Par ailleurs il reste quelques places pour l'activité Yoga du mardi soir de 19h30 à 20h45.

Renseignements auprès de Nadège Leduc au 06.42.23.79.23

Zone "petites annonces"



## Le prochain annuaire à paraitre -"Les métiers de bouche et les gîtes à Coublevie!"

A l'image de l'annuaire santé / bien-être distribué avec le Coublevie Mag de mai, nous souhaitons assembler le prochain annuaire sur les professionnels des métiers de bouche exerçant leur activité sur Coublevie : restaurateurs, commerçants, traiteurs, cuisiniers à domicile, ainsi que les propriétaires de gîtes. Signalez-vous sur

communication@coublevie.fr

- Nom
- Description 140 caractères
- Horaires d'ouverture
- Adresse / contact

Annuaire à paraître d'ici la fin de l'année.

## Message aux nouveaux habitants : venez récupérer vos plaques de numéro de rue !

Lors d'une construction sur la commune, (lotissement, maison individuelle, ensemble collectif, bâtiment commercial...), la mairie se charge d'attribuer un numéro de rue et de commander la plaque de numéro de rue.

Votre plaque de numéro de rue est à récupérer auprès de l'accueil de la mairie.

Récupérer votre plaque de numéro de rue permet de :

- · Faciliter la distribution de votre courrier et colis,
- Faciliter la localisation de votre domicile pour les services d'urgence,
- Faciliter le raccordement à la fibre lors du déploiement

Un dossier spécial « nouveaux arrivants » est également à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

## O Vie Intercommunale O

#### Ateliers zéro déchets

Les prochains ateliers zéro déchets :

- mercredi 5 janvier à 13h30 à la Ressourcerie de La Buisse : atelier pratique "bee wrap" – fabrication de bee wrap, l'emballage alimentaire réutilisable
- mercredi 2 février à 13h30 à Passiflore, Tullins : atelier cosmétiques naturels

Gratuit sur inscription: https://www.paysvoironnais.com/reduire-ses-dechets/s-inscrire-a-un-atelier-zero-dechet-930.html

#### Rappel: les sapins sont attendus en déchèterie!

Les sapins de Noël devront être apportés en déchèterie aux horaires d'ouverture. Ils sont interdits dans les poubelles.

Renseignements: 0 800 508 892 (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h)

#### Médecins : Garde d'urgence libérale

Les médecins généralistes libéraux assurent pour Coublevie, une garde d'urgence libérale de 20h à 24h au Centre Hospitalier de Voiron à proximité des urgences. Le 15 est à composer dans tout les cas, 7 jours / 7

#### Infirmiers

La liste des infirmiers et infirmières de Coublevie est disponible sur www.coublevie.fr «Coublevie pratique» - Rubrique «santé»

### Pharmacies

Trouver au quotidien une pharmacie de garde. Téléphone : 0 825 74 20 30 | Internet : www.pharmaciedegarde.com

#### Dentistes

Les permanences sont disponibles sur répondeur au 04 76 00 06 66

Adresse postale : BP2, 38500 Coublevie
Tél : 04 76 05 15 39 | site internet : http://www.coublevie.fr
Directrice de la publication : Adrienne Pervès – Maire
Réalisation graphique : Ambre Mischis – a•echo
Crédits photos : Mairie de Coublevie
Dépôt légal à parution – Imprimerie du Pont de claix, 38640 Claix
Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé sur papier recyclé

Si vous avez des informations à faire paraître dans les publications de la mairie, merci d'envoyer les éléments à l'adresse : communication@coublevie.fr au plus tard le 15 de chaque mois.